



Contrat de location et caution , un cas tordu

Par **jeremytourt_old**, le **31/10/2007** à **21:01**

bonjour.rnetudiant j'ai signé un contrat locatif d'une chambre meublée le 5 en versant un mois de loyer et le dépôt de garantie; je n'ai par contre pas fait signé l'acte de caution par mes parents.rnLe 15 septembre j'ai réussi un concours qui m'a obligé a changer de ville;rne je ne suis jamais rentré dans les lieux et je n(ai donc jamais eu les clés.rnle probleme est que ke n'ai jamais osé avertir la propriétaire, et j'ia fait opposition sur les chèque.rnelle me réclame aujourd'hui la caution,rnsinon elle déposera mon dossier dansrnun organisme??? PUSI-je invoquer le fait que l'acte de caution n'a pas été signé donc que le contrat n'est pas valable.rnqu'est ce que je risque si je ne paie pasrnmerci